

Commune de SAINT-VICTOR

Séance du 12 avril 2025

Le samedi 12 avril 2025 à 9 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSCH, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN ; Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Bernard MAGNOULOUX.

Absents :

Jean-Marc COULAUD pouvoir à Agnès ORÈVE ; Axel CABLÉ.

Objet : Budget primitif communal 2025.

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif communal 2025

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 329 158,86 €	1 329 158,86 €
Section d'investissement	696 201,20 €	696 201,20 €
Résultat global	2 025 360,06 €	2 025 360,06 €

Précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, et que les recettes ne sont pas affectées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Le Maire,

Patrick MARGAND

Alain MESBAH-SAVEL





Budget communal St Victor - Principal - BP - 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/04/2025

Présenté par le Maire (1),

A Saint-Victor, le 12/04/2025

Délibéré par l'assemblée de la commune de Saint-Victor(2), réunie en session Ordinaire

A Saint-Victor, le 12/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante de la commune de Saint-Victor (2),(3).

M. ANTRESSANGLE Tanguy	
M. BOSC Sylvain	
M. COULAUD Jean-Marc donne pouvoir à Mme OREVE Agnès	
M. MAGNOULOUX Bernard	
M. MARGAND Patrick	
M. MESBAH-SAVEL Alain	
M. MINODIER Bernard	
M. VICTOURON André	
Mme FROMENTOUX Fabienne	
Mme GAUTHIER Catherine	
Mme MOTTIN Jessica	
Mme OREVE Agnès	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2025, et de la publication le 14/04/2024

A Saint-Victor, le 12/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

